



SUR LES SENTIERS DE LA MICHNA



Massekhet Baba Metsia
Chapitre 2 Michna 2

Les objets trouvés que l'on doit déclarer



déclarer qu'on a trouvé un certain objet – להכריז
un ustensile vide – כלי כמות שהוא
un petit sac – בפיס
fruits empilés – צבורי פרות
pièces de monnaie empilées – צבורי מעות
petites gerbes de blé assemblées – כריכות
miches de pain – כפרות
paquets de laine tondue – גזי צמר



ואלו חייב להכריז:
מצא פרות בבלי או כלי כמות שהוא,
מעות בפיס או פיס כמות שהוא,
צבורי פרות, צבורי מעות, שלשה מטבעות זה על גב זה,
כריכות ברשות היחיד, וכפרות של בעל הבית,
וגזי צמר הלקוחות מבית האמן, פדי יין וכדי שמון,
הרי אלו חייב להכריז.



Voici les [objets trouvés] que l'on doit déclarer :

Si on a trouvé des fruits dans un ustensile, ou un ustensile tel quel,
des pièces dans une bourse, ou une bourse telle quelle,
des piles de fruits, des piles de pièces, trois pièces empilées les unes sur les autres,
des petites gerbes dans un domaine privé, des miches de pain « faites maison »,
[des paquets de] laine provenant d'un artisan, des cruches de vin, des cruches d'huile,
tels sont les [objets trouvés] que l'on doit déclarer.



Cette Michna mentionne les objets trouvés que l'on doit déclarer,
afin de les restituer à leurs propriétaires.

Au cours de l'étude de cette Michna :

1. Vous saisissez la différence entre les objets que l'on doit déclarer et qui sont cités dans cette Michna, et les objets qui sont mentionnés dans la Michna précédente.
2. Vous découvrirez les différents signes distinctifs permettant d'identifier un objet perdu.
3. Vous apprendrez la manière dont il faut annoncer qu'on a trouvé un objet perdu.



Exercice 1

1. Quelle est la *kotérèt* de cette Michna ?
En quoi est-elle liée à la *kotérèt* de la Michna précédente ?

.....

.....

.....

2. Écrivez la liste des exemples cités dans cette Michna, et expliquez-les en utilisant vos propres termes.

.....

.....

.....

3. Pour chacune des questions suivantes, entourez la bonne la réponse qui s'applique aux objets mentionnés dans notre Michna :

Quel est le *din* de cette Michna?

Celui qui a trouvé cet objet peut se l'approprier / doit déclarer qu'il l'a trouvé

L'objet trouvé a-t-il un signe distinctif ? Oui / Non

Le propriétaire a-t-il renoncé à retrouver cet objet ? Oui / Non

L'endroit où l'objet a été trouvé constitue-t-il un signe distinctif ? Oui / Non

Comparaison avec la Michna 1



Exercice 2

1. Étudiez ensemble en '*havrouta*, en suivant les étapes suivantes :

Étape 1

Notre Michna cite de nombreux exemples qui ressemblent aux exemples de la Michna précédente. Trouvez quatre exemples cités dans la Michna 2 qui ressemblent aux exemples cités dans la Michna 1.

.....

.....

Étape 2

Pour chaque paire d'exemples, écrivez la différence entre l'exemple de la Michna 2 et l'exemple de la Michna 1.

.....

.....

Étape 3

Quel est le signe distinctif de chaque objet trouvé que vous avez choisi dans la Michna 2 ?

.....

.....

Nous voyons dans la *kotérèt* qu'il y a un lien entre cette Michna et la Michna précédente. Nous devons donc comparer ces deux Michnayot ! Un tableau pourrait peut-être vous aider...



2. À partir de tous les exemples que vous avez choisis, réfléchissez à ce qui peut constituer un signe distinctif pour un objet perdu.

Par exemple, l'endroit où l'objet a été perdu peut constituer un signe distinctif.

.....
.....
.....



– הרי אלו חייב להכריז –
« Tels sont les [objets trouvés] que l'on doit déclarer. »

Comment faut-il déclarer les objets trouvés mentionnés dans cette Michna ?

Par exemple, si l'on trouve « trois pièces empilées les unes sur les autres », que doit-on déclarer ? Comment déclarer que l'on a trouvé des pièces comportant un signe distinctif, sans pour autant révéler ce signe à tout le monde ?

La Guemara traite de cette question, dans le commentaire qu'elle apporte sur notre Michna

הו לרוביהם שות של מלך טיב
כמי ולרתי על מטבע שלו : אי
דעשוין כמנדלני שאין שוין ברחבן
ומוגחים כמו שפרישית : אפילו של
מלך אחד - שורת שלשתן שות :
של מלך אחד כעין שלשה מלכים -
כלומר אפי' הן של מלך אחד שורת שלשתן שיה והן כעין שלשה מלכים שהלוקין ברחבן ודומין לג' מטבעות : הי'ג והי'ז דמיכנון
שעשוין כמנדלני חייב להכריז : דכולהו כי הדדי ניגסו - שוין ברחבן : אפי'ג דכי הדדי מגחי - זה על זה ולא משלחי : אימור [אשרמין]
אשרמי - דהכי נפל ואין זה היטח וסימן אין לו בהם ואפי' מקום דלא ידע היכן נפל : אפי' של מלך אחד מכריז . הו'זל
ומטבעות הו'ז ע"ג וז יש כלין סימן דלא אחרמי דגפול הכי : ופרדיגן מאי מכריז מנין . כך וקר מטבעות מלאכי וזה בלא ונתן
סימן וז ע"ג וז מלאחס : טבעא מכריז . מטבעות מלאכי הלכך תרי לאו סימנא הוא דמישט מטבעות ב' : כשיר . מוטלין בעגול כאלעדה :

(Guemara – daf 25a)

– « אמר רבינא : טיבעא מכריז » –

« Ravina a dit : «Il annonce [qu'il a trouvé] des pièces de monnaie" » - sans préciser le nombre de pièces, ni qu'elles étaient empilées.

Et le propriétaire de ces pièces donne un signe distinctif : « Il y en avait trois, et elles étaient empilées les unes sur les autres à la manière d'une tour. » [Elles étaient soigneusement posées les unes sur les autres].

... Et c'est pour cela que la personne qui a trouvé ces pièces déclare avoir trouvé « des pièces » [sans en préciser le nombre].

Pour que celui qui les a perdues comprenne qu'il y en a plusieurs, sans toutefois pouvoir déduire quel est leur nombre. Car s'il le pouvait, il ne disposerait plus de signe distinctif précis.

(Rav Yossef 'Haviva, Nimouké Yossef, Massekhet Baba Metsia, daf 13b, commentaire sur le Rif)



Exercice 3

1. Comment faut-il annoncer que l'on a trouvé trois pièces de monnaie empilées les unes sur les autres ?

2. Quel principe général peut-on déduire des propos de l'auteur du *Nimouké Yossef*, concernant la manière d'annoncer qu'on a trouvé un objet perdu ?

Exercice 4

1. Choisissez un objet mentionné dans cette Michna, et écrivez comment il faut annoncer qu'on l'a trouvé.

2. Imaginez que vous ou votre famille avez perdu deux objets. Si quelqu'un les retrouve, comment doit-il les déclarer ?

Résumez à présent ce que vous avez appris dans cette Michna :

1. Écrivez trois sortes de signes distinctifs mentionnés dans cette Michna.

2. Donnez l'exemple d'un objet que l'on a trouvé et qu'il faut déclarer, afin de le restituer à son propriétaire. Expliquez pourquoi il faut déclarer avoir trouvé cet objet.



FONDATION
EDMOND J. SAFRA



Sur les sentiers de la Michna : Cahier de l'élève

Directeur de la rédaction des « Halakhot Expliquées » : **Rav Aviad Bartov** | Orientation et conseils pour les questions de Halakha : **Rav Yossef Tsvi Rimon**,
Directeur de **Soulamot** et Directeur du **Beit Midrach** de l'Institut Académique Lev | Rédaction : **Ronit Dror, Moria Sorek, Havi Altman** | Directeur
du Département Francophone: **Eliezer Shargorodsky** | Révision linguistique : **Israël Rosenberg** | Graphisme hébreu : **Studio Adi Tsour** | Illustrations :
Vered Harazi | www.lamorim.org, **Dvorah Serrao**, Directrice de Lamorim | **Eliezer Schilt**, Expert Pédagogique Lamorim **Traduction** : Laure Halber
Graphisme français : twindesigners.com | Contact : info@lamorim.org | © Tous droits réservés à **Soulamot** | Téléphone : +972(0)25474542 | Boîte postale 230
Alon Shevout 9043300 | office@sulamot.org | www.sulamot.org | אלוני שבועות, התשפ"ד